



## COMPTE-RENDU DES NEGOCIATIONS SUR LA MUTUELLE OBLIGATOIRE

Depuis le mois de Septembre, vos syndicats et la direction sont entrés en négociation sur le régime complémentaire des frais de santé pour faire coller notre assurance santé aux nouvelles normes imposées par les dernières lois de financement de la sécurité sociale.

Ces fameuses lois de financement ne seront pas sans impacts sur nous, salariés que ce soit en termes de garanties (niveaux de remboursement) et de montant de la cotisation. Ce dernier risque d'augmenter pour pallier aux déremboursements de la sécurité sociale. Tout cela dans un contexte où l'accès aux soins devient de plus en plus inégalitaire ! Il suffit de constater les situations que nous vivons au quotidien : augmentation des tarifs des médecins généralistes, les dépassements d'honoraires exorbitants de certains spécialistes, le reste à charge sur les soins dentaires, les implants, l'orthodontie, etc.

Nous avons donc œuvré pour qu'AON ne s'occupe plus de notre complémentaire santé et avons soumis des propositions alternatives (Mutuelle de la branche travail et MGEN) au patron.

Pourquoi cette volonté de la CGT de ne plus être avec AON ? Car à l'instar d'AON et ses **frais de gestion de 16%**, les mutuelles citées plus haut n'ont pas la logique du profit maximum mais celle de la mutualisation des risques bénéficiant exclusivement à ces bénéficiaires plutôt qu'aux actionnaires. La famille Savare ne l'entend évidemment pas de cette oreille et nous impose AON qui met uniquement en concurrence des assureurs. Et nos propositions ? C'est encore une fois un coup de force. Peut-être, qu'en échange de l'octroi de ce marché à AON, l'entreprise et la famille Savare bénéficient de ristournes pour assurer les manoirs, les vignobles ou les machines. C'est pour nous un marché de dupe que nous devons dénoncer sous peine de nous rendre complice de cette situation.

Nous avons examiné durant les négociations le coût de la mutuelle pour les salariés et avons constaté que les prises en charge patronales sont différentes d'une catégorie à l'autre (voir tableau). C'est lié à l'option qui ne rentre pas dans la prise en charge. On peut penser en voyant ces chiffres que les non-cadres majoritairement ont besoin de garanties plus élevées.

Complémentaire santé	Part salarié	Part patronale
Cadres (Article 36, Maîtrise et Cadres)	74359 € soit 40%	111775 € soit 60%
Non cadres (Ouvriers/Employés)	204358 € soit 45.6 %	243645 € soit 54.4%

Source : base de données économique et sociale de l'entreprise.

Partant de ce constat, nous avons milité pour l'harmonisation des régimes cadres et non-cadres. Après examen des propositions des assureurs, il s'avère que l'harmonisation par le haut engendre une augmentation de 20€ mensuelle pour les ouvriers/employés.

Nous avons alors proposé une prise en charge de la mutuelle plus forte sur les bas salaires (80/20) et plus basse sur les hauts salaires (50/50). Sauf que, l'entreprise à l'air bien décidée à continuer de cultiver les différences, les divisions plutôt que la justice sociale. L'employeur restant sur sa position, l'harmonisation devenait inenvisageable du fait de l'augmentation importante qu'elle engendre. La seule solution était alors d'augmenter la prise en charge patronale pour les non-cadres afin de minimiser l'augmentation de la cotisation.

Nous aurions pu compter sur l'UNSA pour défendre avec un peu plus de véhémence cette proposition. Il n'en est rien.

Dans le futur accord, nous resterons donc sur un niveau de prise à charge à 60/40 sur le régime obligatoire, l'option restant quant à elle, à la charge de l'ouvrier/employé.

Les garanties existantes seront maintenues sur le papier, le forfait ostéopathie sera doublé passant de 75€ à 150€, et une grille optique sera mise en place. Toutefois rien n'est acquis, nous insistons pour que vous nous remontiez les restes à charge plus élevés que sous le précédent assureur et tous autres dysfonctionnements dans vos remboursements.

La CGT continuera à œuvrer pour des garanties communes à l'ensemble du personnel afin de garantir l'égal accès aux soins à tous, ainsi qu'une prise en charge totale du coût de la mutuelle par l'employeur.

Le syndicat CGT Oberthur Fiduciaire

Contact :

[cgtoberthur@gmail.com](mailto:cgtoberthur@gmail.com)

06.88.72.68.81